

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Département du Nord
Arrondissement de Lille



Délib n° 08-09-2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX,
Le 22 SEPTEMBRE à 18h00,

Date de convocation 16/09/2022	
Date d'affichage 16/09/2022	
En exercice	12
Présents	10
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	12

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, MARGUERITE Corinne, BLOIS Bernadette, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, VANNOUQUE Yves à DUCROCQ Jacques,

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
Vu l'article L.123-6 du CASF disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président délégué »

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame DERISQUEBOURG Laurence s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation de la Vice-Présidente déléguée à bulletins secrets,

Avec 12 VOIX POUR, Madame DERISQUEBOURG Laurence est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS.

Département du Nord
Arrondissement de Lille



Délib n° 09-09-2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX,
Le 22 SEPTEMBRE à 18h00,

Date de convocation 16/09/2022	
Date d'affichage 16/09/2022	
En exercice	12
Présents	10
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	12

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, MARGUERITE Corinne, BLOIS Bernadette, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, VANNOUQUE Yves à DUCROCQ Jacques

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES : SOUTIEN POUR LE PAIEMENT DES ALSH

La Vice-Présidente explique que certaines familles sont accompagnées par le CCAS pour le paiement de leurs frais de centre aéré. C'est notamment le cas de certaines familles ukrainiennes récemment accueillies sur la commune. La Vice-Présidente précise que par nécessité de confidentialité, le nom de la famille n'est pas indiqué mais qu'elle n'a reçu qu'un seul dossier à ce sujet et que l'aide prend en charge 100 % des frais.

La commission administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle à la famille concernée selon tableau ci-dessous :

Aides exceptionnelles	Montant accordé à la famille
Centre aéré de printemps 2022	39.80 €
Centre aéré d'août 2022	25.00 €
TOTAL	64,80 €

INDIQUE que la facture pour les vacances de Toussaint sera également prise en charge pour les 3 enfants de la même famille pour les deux semaines au maximum.

PRECISE que ces aides sont inscrites au Budget 2022 du CCAS.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 10-09-2022



L'an DEUX MIL VINGT-DEUX,
Le 22 SEPTEMBRE à 18h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation	16/09/2022
Date d'affichage	16/09/2022
En exercice	12
Présents	10
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	12

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, MARGUERITE Corinne, BLOIS Bernadette, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, VANNOUQUE Yves à DUCROCQ Jacques,

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES : SOUTIEN POUR LE PAIEMENT DE LA LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE

La Vice-Présidente explique que certaines familles sont accompagnées par le CCAS pour le paiement de leurs frais de livraison de repas à domicile. Une demande lui a été faite en ce sens. Celle-ci ne rentrait pas dans le cadre du soutien à 50 % traditionnellement mis en place par le CCAS.

La Vice-Présidente précise que par nécessité de confidentialité, le nom de la personne n'est pas indiqué dans la délibération mais qu'elle n'a reçu qu'un seul dossier à ce sujet.

La commission administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'accorder les aides exceptionnelles à la personne concernée selon le tableau ci-dessous :

Aides exceptionnelles	Taux de prise en charge	Montant accordé à la personne
Livraison repas à domicile – 03/2022	100 %	150.80 €
Livraison repas à domicile – 04/2022	100 %	162.40 €
Livraison repas à domicile – 05/2022	50 %	101.50 €
TOTAL		414.70 €

PRECISE que ces aides sont inscrites au Budget 2022 du CCAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX,
Le 22 SEPTEMBRE à 18h00,

Date de convocation	16/09/2022
Date d'affichage	16/09/2022
En exercice	12
Présents	10
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	12

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, MARGUERITE Corinne, BLOIS Bernadette, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, VANNOUQUE Yves à DUCROCQ Jacques,

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES : SOUTIEN POUR LE PAIEMENT DE FUNERAILLES

La Vice-Présidente explique qu'un sainghinois est décédé récemment mais qu'il n'avait pas de famille sur Sainghin en Mélantois. Des proches ont pris en charge les funérailles et le CCAS a indiqué, par la voix de son Président, son souhait de les accompagner financièrement.

La Vice-Présidente précise que par nécessité de confidentialité, le nom des personnes concernées n'est pas indiqué mais qu'elle n'a reçu qu'un seul dossier à ce sujet.

Elle propose d'accorder une aide exceptionnelle de 1 000 €.

La commission administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'accorder l'aide exceptionnelle indiquée à la présente délibération.

PRECISE que cette aide est inscrite au Budget 2022 du CCAS

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN COMMISSION
BERLAK Colette		
BLOIS Bernadette (Aide à Domicile en Milieu Rural)		
BROUX Martine (Club des aînés)		
DELMARQUETTE Marie-José (Secours Populaire)	Pouvoir à BERLAK Colette	
DERISQUEBOURG Laurence		
DUCROCQ Jacques		
EDME Jacques (Personne qualifiée)		
LAFAGES Thérèse		
LEMAHIEU Chantal (Secours Catholique)		
MARGUERITE Corinne		
SCRIVE Anne-Marie		
VANNOUQUE Yves	Pouvoir à DUCROCQ Jacques	